

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 114

présenté par
Mme Billard, MM. Yves Cochet et Mamère

à l'amendement n° 3 rect. du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 1 à 3 de cet amendement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement d'opposition au contrat première embauche (CPE) se comprend par son contenu.